



## **22010 - Elle a découvert que celui qui a demandé à se marier avec elle néglige la prière et fréquente les femmes**

---

### **question**

Il y a deux ans, je me suis rendue en voyage à XXX. Pendant ce temps mon père m'a mariée. Le mariage n'est pas encore consommé. Mais on l'a conclu comme indiqué pour lui permettre de me rejoindre ici (en Amérique) dans les meilleurs délais et pour nous permettre de nous déplacer ensemble, étant donné l'absence de mahram (proche parent pouvant rester en intimité avec une femme). Au fil des années, j'ai découvert des choses troublantes que je ne connaissais pas. Avant le mariage, il m'avait été confirmé que mon mari était pieux et observait la prière. Mais j'ai découvert plus tard le contraire puisqu'il n'accomplit que la prière du vendredi. Je ne voudrais pas tomber dans l'erreur commise par ceux qui ont multiplié les mariages. Mes parents m'ont laissé la décision car ils préfèrent ne plus s'immiscer dans cette affaire. Mais je ne sais pas si je dois maintenir ce mariage ou pas. Comment pourrais-je savoir que je suis pas fautive ... ?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Quand un mariage est conclu selon les termes légaux et avec la participation du waliy (tuteur) et des témoins, la femme concernée devient l'épouse de l'homme concerné. Elle aura dès lors les mêmes droits que les autres épouses et le mari aura à assumer à son profit des obligations relatives à l'entretien alimentaire, à l'hébergement à la cohabitation et à d'autres droits dus à l'épouse.

Si l'homme en question n'observe pas les cinq prières, il est un infidèle et le mariage établi à son profit est nul, même s'il participe à la prière du vendredi. Le fait qu'il explore des sites dégradés et possède des sociétés commerciales au sein desquelles règne la mixité, cela constitue une désobéissance envers Allah qu'il faut abandonner. Mais ceci ne nécessite pas la dissolution du mariage, à moins que son maintien ne porte préjudice à l'épouse et à ses enfants. Car



l'éradication des préjudices prime la réalisation des intérêts. En tout état de cause, la prière reste l'aspect le plus important de la question. Aussi faut-il s'assurer que le mari l'observe avec assiduité puisque celui qui ne prie pas est un infidèle, et une musulmane peut le garder comme époux.